



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Irak

Question au Gouvernement n° 1030

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le ministre des affaires étrangères, je me permets de revenir, après les deux Georges, Georges Sarre et Georges Hage - mais peut-être en termes moins fleuris que ceux de mon collègue communiste - sur les frappes aériennes réalisées conjointement par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Je veux dire la condamnation de cet acte par l'ensemble du groupe socialiste (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste) et ses préoccupations quant au règlement de cette grave crise internationale.

La décision américaine illégitime au regard du droit international, s'est, de surcroît, révélée inefficace.

Aujourd'hui, ce sont les Nations unies, son secrétaire général, le conseil de sécurité de l'ONU qui sortent affaiblis de cet acte unilatéral. Et peut-être la position du dictateur irakien Saddam Hussein s'en trouve-t-elle, paradoxalement, confortée.

M. Pierre Carassus. Exact !

M. François Loncle. Les Etats-Unis ont-ils voulu délibérément, affaiblir, avec la complicité de M. Richard Butler, la crédibilité de l'ONU ? La France, le Président de la République et le Gouvernement, ont-ils, avec des partenaires partageant notre point de vue, les moyens de réparer en quelque sorte les dégâts et de contribuer utilement à la nécessaire sortie de crise ?

M. le Premier ministre vient de tracer la voie. En dépit de l'attitude britannique, très négative pour l'Union européenne, les Quinze peuvent-ils, avec la communauté internationale, éviter que ne se reproduise une action unilatérale, fruit de l'hégémonie américaine, préjudiciable aux relations internationales qui devraient présider à la marche du monde ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous avez exprimé avec conviction les sentiments du groupe socialiste. Soyez sûr, tout d'abord, que le Premier ministre et le Gouvernement y sont très sensibles.

Vous avez d'autre part, parlé de contribuer utilement à la solution de ce problème et à la sortie de la crise. Tout est là. Comme y contribuer utilement ?

Eh bien, précisément, en permettant au Conseil de sécurité, par le biais de notre action, de retrouver son rôle -, celui qui n'aurait jamais dû cesser d'être le sien -, et en en faisant le lieu où se décidera un système qui, pour l'avenir, sera satisfaisant sur tous les plans.

Le premier objectif à atteindre, c'est de faire en sorte que l'Irak - puisque tout est né de la guerre du Golfe, il faut revenir à la chronologie des événements - ne puisse pas redevenir un danger pour ses voisins (Murmures sur divers bancs) et pour la région. C'est la raison pour laquelle, étant donné que tous les pays de la région le demandent instamment à tous les membres du Conseil de sécurité - sur ce point particulier, il n'y a pas de désaccord en son sein pour ce qui est de la vision à long terme - nous proposons un système dit de contrôle continu, de «monitoring», portant sur différents aspects, et militaires et financiers, afin du pouvoir traiter le problème préalable. La bonne réponse à cette question permettra de voir la levée de l'embargo sous un jour nouveau.

Voilà ce qui s'appelle travailler utilement. C'est ce que fait en ce moment la France en liaison avec ses

partenaires du Conseil de sécurité afin de rétablir une position commune, en liaison avec ses partenaires européens. Nous serons toujours inlassablement à la tâche, même si des crises viennent entraver notre démarche de fond. Nous ne nous découragerons jamais en ce qui concerne l'expression européenne. Il nous faut donc surmonter le problème actuel et garder notre objectif. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1030

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1998, page 11011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 décembre 1998